

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Baril

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 2 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Annie Ducharme	TES
Lyne Lavigne	Psychoéducatrice
Jean Pilon	Directeur intérim de Jocelyn Côté

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☐ Oui ☒ Non	Pas d'enseignants présents car celui-ci était absent en congé de maladie indéterminé.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
Pistes de réflexion : - Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle? Le portrait est encore très actuel. - Au cours de l'année, y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement scolaire qui pourraient expliquer des modifications au portrait de situation? Non, pas de changements - Envisagez-vous réaliser la passation d'un Questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE) l'an prochain? L'an prochain, nous penserons à réaliser un questionnaire maison.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	1. Diminuer les insultes entre les élèves d'ici juin 2026.	☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☒ Non atteinte	À remplir avec le questionnaire à l'automne	☒ Oui ☐ Non	- Modifier la base de données pour avoir le nombre d'insultes, ajouter le SDG . (Prévoir un système efficace pour le sdg.)
No. 2	2. Diminuer la violence physique vécue ou perçue d'ici juin 2026	☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☒ Non atteinte	À remplir avec le questionnaire à l'automne	☒ Oui ☐ Non	
No. 3 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	
No. 4 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	

2. Mesures de prévention

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Est-ce que toutes les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées? Non les questionnaires suivants :
- Questionnaire QSVE-BE de l'Université de Montréal prévu pour année 2026-2027
- Plateforme de consignation ÉVIO fait
- Sondage FORMS maison à faire à l'automne
- Données d'observation qualitatives du personnel à faire en mai ou juin 2027

- Est-ce les mesures de prévention ont été soutenues et réinvesties par l'ensemble de l'équipe-école?

- ☐ Utilisation systématique de la technique d'intervention ARASS par tous les surveillants.
- ☒ Mise en place d'activités du programme HORS-PISTE pour tous les élèves de l'école. Fait ou sera fait par tous les cycles sauf au 3^e cycle ou c'est partiellement atteint.
- ☐ Ateliers de promotion de comportements prosociaux.
- ☒ Affiches sur la résolution de problèmes de manière pacifique dans les classes.
- ☒ Surveillance stratégique, active et préventive
- ☒ Augmentation du nombre de jeux structurés au service de garde. Augmentation depuis l'implantation de la programmation éducative.
- ☐ Interventions systématiques par les adultes en présence et circulation de l'information aux titulaires. **À améliorer**
- ☒ Utilisation de routines structurées en éducation physique.
- ☐ Avoir des règles claires et visibles en éducation physique.
- ☒ Activités de prévention de la violence, de l'intimidation et de la cyberintimidation avec nos différents partenaires communautaires (l'Anonyme, Policière communautaire, GCC la violence) mais peut être bonifier pour tous les groupes pas juste le 3^e cycle.
- ☒ Formation d'un comité d'élèves visant leur participation dans l'élaboration et la promotion d'activités de prévention de la violence
- ☒ Formation du personnel du SDG pour les sensibiliser et les outiller à intervenir. Fait avec les nouveaux membres.

Les mesures de préventions sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter: ajouter,

- Modéliser davantage de la part des enseignants et membres du sdg les comportements attendus.

- Pour faciliter une meilleure communication et interventions plus cohérentes, remettre le comité école/SDG sur pied à raison d'une heure par mois.

3. Collaboration des parents

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les parents ont été sollicités pour collaborer à la prévention de l'intimidation et la violence à l'école? Oui • Lors de situations d'intimidation ou de violence : 1. L'école a-t-elle communiqué promptement avec les parents des élèves impliqués? oui 2. L'école a-t-elle impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien / d'encadrement? Oui, quand leur enfant est impliqué. <i>Mesures mises en place :</i> - Sécuriser les parents de l'élève victime en illustrant les mesures prises pour assurer la sécurité de leur enfant. - Informer les parents de l'élève instigateur des mesures de soutien et d'encadrement qui seront mises en place. - Impliquer les parents concernés par la situation dans les démarches entreprises par l'école afin de mettre fin à la situation. - Clarifier le rôle et les responsabilités de chacun dans la gestion de la situation. - Prévoir un accompagnement pour les parents, s'il y a lieu (ex. : agent de liaison, intervenant communautaire). - Rappeler aux parents et aux partenaires de la communauté les rôles et responsabilités de l'école. - Rencontre avec les parents et l'agente sociocommunautaire en début d'année. - Faire connaître les projets, les réalisations des élèves et les activités à venir. - Rappeler aux parents les grandes lignes du Plan de lutte ou envoyer des capsules vidéos sur différents sujets en lien avec la violence et l'intimidation. À envoyer 3 fois par année (septembre, janvier, fin mars)

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

- Commentaires : À conserver tel quel :
- L'élève fait un message clair à l'enfant qui l'a insulté
- L'élève signale verbalement la situation à un adulte signifiant ou en autorité
- L'élève signale verbalement la situation à son parent

Pour les parents :

- Le parent signale la situation au titulaire de la victime par le biais de l'agenda, le courriel ou par téléphone
- En cas d'acte de violence sexuelle (VACS), le parent contacte la psychoéducatrice de l'école ou la direction.

Piste de réflexion :

- *Est-ce que les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées? Oui tel quel :*
 - Baril des parents (journal de l'école)
 - Site web de l'école
 - Tournée des classes
- *Est-ce que les modalités prévues ont été suffisantes et efficaces? Prévoir deux tournées de classe en lien avec des activités de sensibilisation.*

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires

Piste de réflexion :

- *Est-ce que les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées? Oui tel quel :*
 - Les noms de ceux qui sont venus dénoncer les actes ne seront pas divulgués aux élèves impliqués ou aux familles.

- L'échange d'information reste nécessaire pour agir efficacement et assurer la sécurité des élèves dans les différents lieux de l'école. Deux balises permettent de cerner l'absolue nécessité d'échanger une information concernant un élève :

1. Lorsque cette information compromet le développement ou la sécurité de l'élève.
2. Lorsque l'ignorance de cette information par l'un ou l'autre des intervenants peut causer préjudice à l'élève.

*En dehors de ces balises, toujours s'assurer d'avoir les autorisations nécessaires avant de partager des informations confidentielles.

- Toutes les démarches entreprises seront faites avec discrétion, et les situations ne seront jamais discutées devant des personnes qui ne sont pas concernées par la situation signalée.

Pour les membres du personnel :

- Sensibilisation aux actions à poser pour assurer la confidentialité nécessaire.
- Sensibilisation des intervenants quant à l'utilisation adéquate des outils de communication.
- Identification d'un lieu confidentiel pour rencontrer les personnes impliquées.

-
- *Est-ce que les modalités prévues au plan de lutte ont été suffisantes et efficaces? oui*

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires

Pistes de réflexion : La priorité reste d'intervenir rapidement dans des situations d'intimidation et ce avec toutes les personnes impliquées et de consigner la situation dans Evio.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires

Pistes de réflexion : La priorité reste d'intervenir rapidement dans des situations d'intimidation et ce avec toutes les personnes impliquées et de consigner la situation dans Evio.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires : A maintenir tel quel.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires À poursuivre tel quel.

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).